VOUS ETES DIRIGEANT NON SALARIE INSCRIT AU RSI

Vous dépendez de l'AGEFICE

MONTANT DE PRISE EN CHARGE : 1500 € (H-T) par an

Ce plafond de 1500 € ne peut être utilisé que si 2 formations différentes au moins sont effectuées car aucun accord de financement ne pourra dépasser 1000 €.

Le dossier complet de demande de prise en charge AGEFICE

vous sera envoyé après demande par mail à :

Info.agefice@orange.fr

VOUS ETES AGENT COMMERCIAL

Vous dépendez du FIFPL

MONTANT DE PRISE EN CHARGE : 400,00 € à 600,00 € par an

Effectuez vos démarches en ligne. C'est simple et rapide !

www.fifpl.fr